

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 mai 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, M. TOURE, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme BOILEAU donne pouvoir à M. BUTIN
Mme CHOLET donne pouvoir à Mme YILMAZ
M. PIAT donne pouvoir à M. TOURE
M. GIBERT donne pouvoir à M. BOURZIK
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme PONCHARD donne son pouvoir à Mme HENNECHART
M. ASSAS donne pouvoir à Mme JARY
M. PELISSIER donne pouvoir à Mme BRECHU
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme GRIMAUD, M. LECHUGA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. TOURE.

N°2025.05.34 – Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121 - 21,

Vu les articles L. 1411-5, D. 1411-3 et D. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales réglementant la composition et l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Vu la délibération n°2020.06.33 du Conseil Municipal du 10 juin 2020 relative à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,

Considérant que l'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste,

Considérant le décès de M. Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint délégué aux Finances et membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection pour le remplacer,

Considérant le règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal qui fixe le nombre de membres du Conseil Municipal élus à la Commission de Délégation de Service Public, soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,

Considérant que le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur d'un vote à main levée,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

ARTICLE UNIQUE : **PROCÈDE** à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public :

- Membres titulaires : M. Philippe BETHIER, Mme Vanessa BOILEAU, M. Pascal BUTIN, Mme Armelle FAGIANI, Mme Valérie SUCHOD.
- Membres suppléants : M. François MARTINACHE, M. Mickaël RIGAULT, Mme Rahima MAZDOUR, M. Abdessamad BOURZIK, M. Georges SAUNIER.

Christian DEMUYNCK
Maire



Mouhamet TOURE
Secrétaire

